

(1)

( N° 141. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 MARS 1896.

Projet de loi portant modification aux droits successoraux du conjoint survivant (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. COLAERT.

ART. PREMIER, n°s I et II, § 1. (Annexe n° I du doc. n° 81.)

Pour le cas où la Chambre ne voterait pas les mots : *ni séparé de corps*, remplacer ceux-ci par les mots suivants :

« Ou contre lequel n'existe pas de jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée. »

R. COLAERT.

---

(1) Projet de loi, n° 6  
Rapport, n° 202 } (session de 1894-1895).  
Amendements, n°s 81, 116, 121, 125 et 159.